80 FSGT — 1934 — 2014

GUIDE PRATIQUE

FSGT
Fédération Sportive et Gymnique du Travail

SAISON 2014 / 2015

LA VIE ASSOCIATIVE AU CŒUR DU SPORT

SOMMAIRE

Calendrier fédéral 2014/2015 ..... p. 4

Nos activités sportives ..... p. 5

Affiliations, adhésions, assurances ..... p. 7

Pour la formation, la reconnaissance et la qualification des acteurs associatifs ..... p. 15

Services associatifs ..... p. 23

Outils et publications pour dirigeants et animateurs FSGT ..... p. 27

Des espaces d'engagement ..... p. 31

Coopérations et échanges internationaux ..... p. 35

Via la vie associative ..... p. 39

La démocratie FSGT et son fonctionnement ..... p. 41

BIENVENUS À LA FSGT
TOUTES LES PRATIQUES SPORTIVES AVEC UNE SEULE LICENCE

Vous avez choisi de rejoindre les milliers de clubs affiliés à la FSGT. Par cet acte, vous marquez votre volonté d'agir pour un sport résolument populaire.

La FSGT regroupe 270 000 pratiquants, 4 750 associations locales ou d'entreprises, 2 000 animateurs et plus de 600 formateurs bénévoles reconnus, 90 comités départementaux et régionaux, 98 activités sportives, avec ou sans compétition, au niveau local, départemental, régional, national et international. Elle organise des milliers de rencontres et de compétitions, des centaines de championnats et de rassemblements, des pratiques mixtes valides/ personnes en situation de handicap, des actions spécifiques en direction des milieux populaires, des pratiques enfants, jeunes, adultes, + de 50 ans ou familiales.

La FSGT : la fédération du sport populaire et solidaire a été créée en 1934. Elle est agréée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Éducation Populaire.
Elle est membre :

- du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
- du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP).
- fondateur de Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA).
- fondateur de la Confédération Sportive Internationale Travailliste et Amateur (CSIT) et élue au Comité exécutif.
- de l'international Sport and Culture Association (ISCA).

En tant que dirigeant ou correspondant de club, ce guide est conçu pour vous soutenir et vous accompagner dans votre action pour le développement de la vie associative au bénéfice du plus grand nombre. Il vous présente l'ensemble des services communs mutualisés par la fédération pour l'ensemble de ses comités départementaux, régionaux, ses adhérents et ses clubs. Vous y trouverez notamment les conditions d'affiliation et d'adhésion ainsi que les dispositifs d'accompagnement pour la reconnaissance des animateurs et dirigeants bénévoles.

FSGT — 1934 — 2014

CALENDRIER FÉDÉRAL 2014 / 2015

SEPTEMBRE

du 12 au 14
Animations sportives & débats dans le cadre de la Fête de L'Humanité
La Courneuve (93)

27 et 28
ANA SCAM
Bordeaux (33)

du 29 septembre au 2 octobre
Session de reprise de saison

OCTOBRE

du 4 au 6
Rassemblement des formateurs

10 et 11
Assemblée des Comités/Régions

du 13 au 19
Congrès de la CSIT
Italie

NOVEMBRE

samedi 22
Journée fédérale «Milieux populaires»

29 et 30
ANA Boules lyonnaises

DÉCEMBRE

du 10 au 13
Festival International du Film Sportif
Saint-Denis (93)

13 et 14
Anniversaire de la FSGT

24 et 25
La FSGT a 80 ans

JANVIER

24 et 25
Assemblée des Activités
Paris (75)

FÉVRIER

MARS

28 et 29
ANA Athlétisme

AVRIL

MAI

du 14 au 17
- **Assemblée Générale de la FSGT**
- **Assises internationales du sport populaire»**

Marseille (13)

28 et 29
20e Rassemblement des gestionnaires

JUIN

du 29 juin au 3 juillet
Estivales

JUILLET

AOÛT

Adhérer à la FSGT c'est la possibilité de pratiquer tout au long de sa vie son sport préféré et de réaliser ses meilleures performances. Grâce à la licence omnisports unique, l'adhésion dans un club permet de découvrir toutes les pratiques sportives, de gérer sa santé, d'être autonome et d'agir en responsable. La participation à la vie associative contribue à l'intérêt général et permet le partage des savoirs au bénéfice du plus grand nombre.

Sports collectifs :
- Football
  A 11 avec deux arbitres, à 7 auto-arbitré(les règles sont simplifiées notamment l'absence de hors jeu et de tâcle …) ; à 5 en salle, foot jeunes, enfants, féminin, mixte.
- Volley-ball et Beach-volley
  Des formes de compétitions ouvertes, équipes mixtes ou non, du volley adapté aux enfants, des championnats 4 contre 4, du Beach-volley à 3 contre 3 …
- Rugby
  A 15, à 9, à 7, mixte.
- Basket-ball
  Masculin, féminin, mixte.
- Hand-ball, Hockey sur glace, Tennis ballon.

Sports athlétiques :
Sur piste (courses, sauts, lancers), épreuves individuelles et par équipe, épreuves combinées (décathlon, heptathlon, pentathlon, décapop, duathlon, triathlon), sur route (toutes distances jusqu'au marathon et plus), sur herbe (cross), en forêt (trail) et parfois en montagne, marche nordique...

Sports de raquettes :
Tennis de table, tennis, badminton.

Sports gymniques :
Gymnastique artistique masculine, féminine, gymnastique rythmique, baby gym, galas, cirque …

Activités et Sports nautiques :
- Natation et Activités aquatiques Bébés et parents dans l'eau, apprentissage des nages, natation synchronisée.
- Plongée associative, baptême, degré de plongeur, plongée archéologique, randonnée avec palme, apnée.
- Aviron, joute nautique, dragon boat...

Omniforces :
Haltérophilie, force athlétique, musculation.

Sports de combats et Arts martiaux :
- Judo ju-jitsu,
- Lutte olympique : lutte gréco-romaine, lutte libre, lutte féminine. Luttes traditionnelles (sans percussion) : sumo, gouren (lutte bretonne), beach wrestling, lutte kourach
- Sambo : sambo sportif, sambo de combat, sambo défense
- Boxe anglaise, française savate, thaï (muay thaï)
- Grappling, pancrace,
- Capoeira
- Karate ; Aïkido ; Tae kwon do et arts martiaux coréens (hapkido).
- Arts martiaux chinois (Boxe chinoise, Sanda, Kung fu wu shu, Tai ji quan, Qi gong); vietnamiens (Vo thuat, Vovinam, Viet vo dao, Viet quyendao); philippins (Kali, Eskrima) et indonésiens (Penchak silat).
- Ju-jitsu brésilien.

Activités d'Entretien, de Forme et de santé :
Gym aquatique, gym forme, yoga, fitness …

Activités physiques d'expression et de danse :
- Productions Gymniques & Artistiques (PGA)- exclusivement FSGT Spectacles et compétitions de performances collectives acrobatiques et/ou dansées, 800 à 1000 participants aux championnats nationaux.
- Danse Hip-hop, modern jazz …
- Patinage artistique, Twirling baton, Double dutch.

Sports / Activités de tir :
Tir à l'arc, ball-trap, tir pistolet, carabine, fléchettes …
Sports / Activités de boules :
Pétanque, Boules Lyonnaises, Longues de Provence.

Vélo :
Cyclisme sur route, cyclocross, cyclosport, vélo tout terrain, bi cross, cyclotourisme, randonnée, école de vélo pour les enfants.

Activités de pleine nature :
Alpinisme, escalade, canoë, canoë kayak, course d'orientation, équitation, randonnée pédestre, randonnée équestre, parapente, voile, planche à voile, pêche en mer, spéléologie, golf, rollers, coupe de bois sportive…

Sports de neige :
Ski alpin, ski de fond, snowboard, raquettes à neige.

Multi-activités :
Enfants, jeunes, adultes, familles, seniors.

Sports de réflexion :
Echecs

Contact
Domaine des activités
coordinationd1@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.49

AFFILIATIONS ADHÉSIONS ASSURANCES

AFFILIATION DES ASSOCIATIONS

L'affiliation à la FSGT est un acte volontaire.

- Elle permet à votre association d'affirmer et de valoriser son projet et de s'inscrire et partager les valeurs sportives et associatives communes à l'ensemble de la FSGT.
- C'est aussi un acte juridique permettant à votre association de déclarer son appartenance à une fédération agréée Jeunesse et Sports et Jeunesse et Education Populaire.
- L'affiliation ouvre aussi droit aux demandes de subventions et d'installations sportives auprès des pouvoirs publics.
- L'affiliation est aussi une garantie d'assurance responsabilité civile pour votre association.
- Elle ouvre la possibilité à votre association de participer à la vie institutionnelle de la fédération.
- Elle permet l'accès aux compétitions, aux formations et d'être en relation avec le réseau associatif FSGT, du niveau local au niveau international.

Les affiliations et les adhésions se font soit :

- en saison sportive : du 1er septembre 2014 ou 31 Août 2015
- en année civile : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Il existe 4 catégories d'affiliation :

CATÉGORIE 1 :
Petite association locale ou d'entreprise, peu structurée, en création …

CATÉGORIE 2 :
Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT.

CATÉGORIE 3 :
Association omnisports locale ou d'entreprise, avec plusieurs sections …

CATÉGORIE 4 :
Association participant aux activités saisonnières de la FSGT (6 mois).

TARIFS DES AFFILIATIONS

CATÉGORIE 1 :
70,25 €

CATÉGORIE 2 :
135,00 €

CATÉGORIE 3 :
413,45 €

CATÉGORIE 4 :
44,70 €

ADHÉSION DES PRATIQUANTS

LA LICENCE OMNISPORT
La licence omnisport (adulte, jeune et enfant) a été créée pour donner du sens et valoriser l'adhésion à la FSGT. Elle permet de reconnaître à égalité tous les pratiquants, quelles que soient les activités pratiquées, du loisir compétitif au loisir non compétitif. Une seule licence pour toutes les activités.
La licence omnisport permet à son titulaire de pratiquer, de façon régulière ou occasionnelle, toutes les activités proposées, soit par son association d'origine, soit par une autre association affiliée à la FSGT, si l'activité n'existe pas dans son association d'origine.
En complément de la licence omnisport, il existe d'autres types d'adhésion :

LA LICENCE FAMILIALE
Dans le cadre d'une convention signée entre l'association et la FSGT, une licence familiale omnisport est instaurée pour promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives en famille.
La licence familiale omnisport concerne trois formes de pratiques au choix :
1- les parents (au sens large du terme) et les enfants sont ensemble dans l'activité,
2- les parents (au sens large du terme) sont les animateurs de l'activité de leurs enfants,
3- les deux formes à la fois.

LES CARTES ACCUEIL ET DÉCOUVERTE
La Carte 4 mois tous sports (valable 4 mois de date à date),
La Carte Initiative Populaire (valable de 1 à 3 jours consécutifs).
Elles permettent à l'adhérent de découvrir les activités proposées par l'association et la FSGT.

LA CARTE FSGT
Pour les personnes ne souhaitant pas pratiquer d'activité sportive mais soutenir le projet sportif FSGT.

TARIF DES ADHESIONS

LICENCE OMNISPORT

Adulte - né en 1995 et avant
29,95 € (assurance non comprise)

Jeune - né en 1996 et 1999
24,25 € (assurance non comprise)

Enfant - né en 2000 et après
15,50 € (assurance non comprise)

LICENCE FAMILIALE
de 33,50 € à 76,45 €
en fonction du nombre de personnes dans la famille et avec ou sans assurance.

LES CARTES ACCUEIL ET DÉCOUVERTE

Carte 4 mois tous sports adulte
né en 1995 et avant
15,40 € (assurance comprise)

Carte 4 mois tous sports jeune
né entre 1996 et 1999
12,90 € (assurance comprise)

Carte 4 mois tous sports enfant
né en 2000 et après
9,35 € (assurance comprise)

Carte initiative populaire
2,40 € (assurance comprise)

CARTE FSGT
9,85 € (carte sans couverture assurance)

Assurance annuelle et individuelle proposée par la FSGT et au choix de l'adhérent
2,80 €
Ces tarifs sont les tarifs fédéraux.
Rapprochez-vous de votre comité départemental pour connaître les tarifs exacts.

PROCÉDURES D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION

ASSOCIATION

L'association se procure le formulaire d'affiliation ou de ré-affiliation auprès de son Comité départemental de rattachement ou le Comité départemental envoi le formulaire d'affiliation à l'association.
L'association envoie ou dépose à son Comité départemental le formulaire rempli et signé accompagné du règlement de l'affiliation.

SITE INTERNET
L'association accède à son espace dédié en se connectant au site www.fsgt.org puis la rubrique « Accès club ».
Une fois connectée, l'association peut faire :

- ses demandes de licences (demande de lots),
- mettre à jour ses coordonnées et celle de ses adhérents,
- accéder aux statistiques et coordonnées de ses adhérents,
- éditer des étiquettes et envoyer des mailings à ses adhérents.

L'association peut faire ses demandes de licences à tout moment dans la saison.
C'est le comité départemental FSGT auquel l'association est rattachée qui valide et imprime vos licences.
Pour une première utilisation par l'association du site des licences, un document d'aide en ligne est disponible.
Celui-ci est téléchargeable sur l'espace « Accès club » dédié de l'association.

D'autres informations légales sont également disponibles sur le site : concernant les assurances FSGT (dépliant d'information à remettre aux adhérents, attestation d'assurance, formulaire de déclaration d'accident, dossier assurance) et sur la loi Informatique et Libertés.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le Comité départemental saisi l'affiliation sur le site des affiliations et licences en ligne et envoi via le site la demande de validation de l'affiliation à la Fédération.

FÉDÉRATION

La Fédération valide l'affiliation et transmet au correspondant de l'association, par courrier et par mail, les identifiants d'accès (identifiant+ mot de passe) qui permettent à l'association d'accéder à son espace dédié.

identifiant + mot de passe

En référence à l'article 12 du règlement intérieur FSGT, l'affiliation de l'association doit être accompagnée de la **prise d'au moins trois licences dans le mois qui suit son affiliation.**
A défaut, l'affiliation pourra être dévalidée.

SPÉCIFICITÉ «SPORTS DE COMBATS»

Affiliation d'une association « sports de combat » (*)
Il existe une « charte des sports de combat » pour les activités de sports de combat et arts martiaux.
Le Comité départemental doit remettre la charte à l'association ayant des activités en sports de combat en même temps que le formulaire d'affiliation.
Pour que l'association puisse s'affilier, elle doit signer la « charte des sports de combat » et remettre également une copie de ses statuts avec le formulaire d'affiliation.
L'affiliation implique de la part de l'association une adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la FSGT.

(*) Tous les sports de combats sauf le judo.

CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat médical de Non Contre Indication à la pratique sportive en compétition

Conformément aux dispositions du Code du sport (articles L 231-2 et L 231-3), le certificat médical est obligatoire pour la délivrance d'une première licence ou chaque année pour la pratique d'une activité en compétition.
Nota : Nous conseillons vivement à l'association de conserver l'original (ou du moins une photocopie certifiée conforme) du certificat médical présenté par l'adhérent. Celui-ci sera demandé en cas d'accident et / ou de litige.

Activité athlétisme en compétition et plus particulièrement les pratiquants de courses pédestres.

Un timbre spécifique doit être apposé au dos de la licence avec la mention suivante :
« FSGT – Athlétisme – Présentation ACIPAPS ».
Le timbre est à demander en même temps que la demande de licences au Comité départemental de rattachement.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies dans les formulaires d'affiliation sont nécessaires pour l'adhésion de votre association.
Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées strictement au secrétariat de la FSGT.

Correspondant Informatique et Libertés (CIL)
FSGT
14-16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cédex
contact.cil@fsgt.org
Tél : 01 49 42 23 19 - Fax : 01 49 42 23 60

La FSGT a désigné une correspondante auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).
En aucune circonstance, la FSGT ne transmet ou ne vend des fichiers contenant les données nominatives de ses clubs affiliés et adhérents.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les associations et les personnes directement concernées par les formulaires d'affiliation, bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des données, adressez-vous au Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

AFFILIATIONS, ADHÉSIONS, ASSURANCES

L'ASSURANCE AVEC LA FSGT

Fruit d'une mutualisation de longue durée, la FSGT propose, en coopération avec la Mutuelle des Sportifs (MDS), des offres d'assurances négociées et pensées pour la vie associative.

ASSURANCES DES CLUBS

Garanties acquises par l'affiliation FSGT :

- Responsabilité Civile
  (souscrite par la MDS Conseil auprès de ALLIANZ ASSURANCES) contrat n° 38646257
- Défense Pénale / Recours
  (souscrite par la MDS Conseil auprès de ALLIANZ ASSURANCES)
  contrat n° 38646257
- Protection Juridique
  (convention contrat N° 1000 92 00 auprès de SOLUCIA Protection Juridique)
  Pour obtenir toutes les informations juridiques nécessaires à la sauvegarde de vos droits et de vos intérêts, vous pouvez contacter SOLUCIA au 01 48 10 59 49 de 9h à 20h, du lundi au samedi. Le numéro du contrat suivant (1000 92 00) vous sera demandé.

Assurances non comprises mais accessible par l'affiliation. À souscrire par les clubs (la demande doit-être formulée auprès de la FSGT) :

- Garantie Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves cyclistes, cyclotouristes et pédestre sur la voie publique.
  (souscrite par la MDS auprès de ALLIANZ ASSURANCES) contrat n° 39165832
  Cette assurance est obligatoire.
- Assurance des étrangers en France (MDS) : souscription médicale permettant de garantir les sportifs de nationalité étrangère, effectuant un séjour de courte durée en France à l'occasion de manifestation organisée par la FSGT et ses structures contre les risques de maladie ou d'accident autre que sportifs.
- Assurance des véhicules suiveurs (épreuves sur voie publique) (AGF La Lilloise)
  contrat n° 8348711 E.

Définition : l'assurance Responsabilité Civile des clubs a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités que les clubs pourraient encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui.
Cette assurance obligatoire comprise dans l'affiliation est destinée à couvrir la responsabilité civile du club et des dirigeants :

- en cas d'accident dont le club serait reconnu responsable,
- en cas de faute d'organisation lorsqu'il organise des activités FSGT (rencontres sportives, fêtes, assemblées générales…).

VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Le Code du Sport impose aux groupements sportifs :
La souscription d'un contrat garantissant la responsabilité civile du groupement sportif (le club ou l'association), de l'organisateur, de leurs préposés et celle des pratiquants du sport.

Une information à leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident en cas de dommages corporels. L'adhérent a la possibilité de refuser de souscrire au contrat proposé.
La jurisprudence a mis en évidence en condamnant des fédérations sportives, la nécessité pour les groupements sportifs de conserver une preuve de l'information. Il est donc indispensable de conserver le formulaire signé par l'adhérent attestant que celui- ci a bien pris connaissance des garanties proposées et du choix qu'il aura fait de souscrire ou non à celles-ci.

ASSURANCES DES ADHÉRENTS (PERSONNES PHYSIQUES)

Définition : cette assurance est proposée pour couvrir les adhérents, personnes physiques, des accidents provoqués ou subis lorsqu'ils participent aux activités de la FSGT.

- Responsabilité civile & défense Pénale / Recours
  (souscrit par la MDS Conseil auprès de ALLIANZ ASSURANCE)
  contrat n° 38646257.
- Individuelle Accident
  proposée à chaque adhérent pour une pratique annuelle ou occasionnelle (MDS)
  Accord collectif n°1249.
- Assistance Rapatriement
  (souscrite auprès de Mutuaide)
  Accord collectif n° 1249.
- Extension à souscrire pour la pratique du parapente.
- Garanties complémentaires (MDS). (*)

(*) Demande de souscription aux garanties complémentaires SPORTMUT. En plus des garanties Individuelle Accident de base attachées à la licence, la Mutuelle des Sportifs a mis en place un contrat de prévoyance « SPORTMUT FSGT » permettant de bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique des activités garanties.

L'ensemble de ces informations sont disponibles dans le dossier d'assurance transmis aux comités, aux clubs et mis en ligne sur www.fsgt.org dans la rubrique « Assurance »

Le dépliant Assurances pour les adhérents

Un dépliant d'informations, réalisé par la Mutuelle des Sportifs, doit être remis obligatoirement à chaque adhérent par le club et/ou l'association.
Important :
faire signer la partie haute de la licence à l'adhérent et cocher **« je souscris ou ne je souscris pas ».**

Spécificité Pêche / Chasse sous marine

Le timbre pêche/chasse sous marine
La FSGT mentionne la pêche et plongée sous-marine dans son contrat d'assurance souscrit aux AGF par la Mutuelle des Sportifs (MDS). Par conséquent, tout licencié titulaire de la licence omnisports avec assurance bénéficie de la couverture en responsabilité civile et individuelle accident pour la pratique de ces activités en France et à l'étranger.

OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIÈRE D'ASSURANCES

Conformément aux dispositions du Code du sport et de l'article 14 du Règlement intérieur FSGT, la licence ne peut être délivrée qu'à une personne justifiant la souscription d'une assurance individuelle auprès d'un assureur agréé de son choix.
Les dirigeants d'associations ou de regroupements sportifs sont ainsi tenus d'informer expressément chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. Conformément aux dispositions du Code du sport, la FSGT propose un contrat d'assurance, signé auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS). L'adhérent a la possibilité de refuser d'y souscrire, mais il devra obligatoirement justifier d'une assurance individuelle auprès d'un assureur agréé. Les dirigeants d'associations ou de groupements sportifs doivent faire signer par chaque licencié (ou le représentant légal pour les mineurs), le formulaire MDS/ FSGT fourni et qui atteste que le licencié a pris connaissance du contrat proposé, des dispositions et garanties proposées et du choix fait. En outre, après avoir été signé par le licencié, ce formulaire doit être conservé par l'association.

Code du sport
Article L.211-2
« Les fédérations sportives agréées assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres. Elles peuvent bénéficier à cet effet de l'aide des établissements publics de formation mentionnés à l'article L.211-1.
Lorsqu'ils concernent des fonctions exercées contre rémunération, les diplômes qu'elles délivrent répondent aux conditions prévues par l'article L.212-1
Les diplômes concernant l'exercice d'une activité à titre bénévole, dans le cadre de structures ne poursuivant pas de buts lucratifs peuvent être obtenus soit à l'issue d'une formation, soit par validation des expériences acquises. »

POUR LA FORMATION, LA RECONNAISSANCE ET LA QUALIFICATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

FORMATIONS ET RECONNAISSANCES

Formation et reconnaissance de l'expérience :
La formation est d'abord liée à la pratique de l'activité et à la responsabilité exercée

- LE LIVRET FÉDÉRAL DE L'ANIMATION
- LE DIPLÔME OMNISPORTS

Formation et reconnaissance des compétences :
La FSGT propose son propre cursus de formation fédérale pour développer les compétences de ses animateurs bénévoles et les garantir par l'intermédiaire d'un diplôme reconnu : LE BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATION

Formation et reconnaissance externe :
La FSGT s'est engagée sur des formations diplômantes :

- LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)
- LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIRS SPORTIFS (CQP ALS)

Pour former ses cadres, ses animateurs, ses dirigeants, ses militants dans l'esprit du partage et donner de la valeur a leur engagement, la FSGT favorise et accompagne la formation sur le tas dans les clubs grâce à des dispositifs permettant la reconnaissance de l'expérience et la qualification des compétences :

- LE LIVRET DE L'ANIMATEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE, a pour fonction d'identifier et de capitaliser pour tous ses animateurs les acquis de leurs expériences d'animation et de formation sur le tas. Cette « co-formation » se caractérise par l'échange, le partage et le vécu d'expériences. Elle favorise la découverte de compétences pour chaque animateur et elle facilite la prise de conscience de toute leur activité déployée. Délivré à l'issue d'une saison, le Livret de Reconnaissance mémorise le parcours de chaque animateur dans la vie associative de notre fédération et en dehors. Il rend légitime son engagement social.. Une carte d'animateur est remise. Le livret doit être complété à l'issue de chaque nouvelle expérience d'animation, de formation et de responsabilisation. Des mesures d'aide accompagnent le dispositif : abonnement pour 5 numéros à la revue fédérale Sport et plein air et une aide financière sur la participation à un stage fédéral (un fois par an).
- LE DIPLÔME OMNISPORTS s'inscrit dans la continuité du livret fédéral. Il est obtenu à l'issue de 5 années d'expérience d'animation ou à partir d'un cumul de 500 h d'animation et s'il est enrichi par des formations. Il atteste la capacité de son titulaire à animer des activités de manière autonome telles que spécifiées dans le livret, dans une perspective omnisports, et de la capacité à assumer des responsabilités dans le cadre de la vie associative.
- LE BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATION est un diplôme fédéral qui vise à garantir les compétences de nos animateurs bénévoles, notamment auprès des acteurs institutionnels (collectivités territoriales,...). Ce cursus propose des formations permettant de développer leurs compétences selon qu'ils souhaitent s'investir en tant qu'assistant, initiateur, animateur ou entraîneur et ce dans différentes activités. Le stage dans un club affilié à la FSGT fait bien sûr partie intégrante de la formation.
- LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (CQP ALS) est un diplôme de la branche professionnelle du sport, permettant l'encadrement contre rémunération des activités physiques pour tous. Cinq fédérations sportives (FSGT, FFEPMM, FFEPGV, FSCF et UFOLEP) sont habilitées pour mettre en œuvre les formations et les certifications.
- LE BAFA / BAFD (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR ET DE DIRECTEUR)

  LE BAFA s'adresse aux animateurs désireux de s'engager dans l'animation des Accueils de loisirs ou des séjours de vacances, aujourd'hui appelés ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs). Il permet aux animateurs d'être capable de mettre en place des activités éducatives et adaptées aux besoins des enfants et des jeunes, de concevoir un projet d'animation qui prend en compte les temps de vie quotidien et les temps d'animation, d'assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants, de maîtriser les règles de sécurités et obligation légale quand on assure la responsabilité d'un groupe d'enfants ou jeunes. D'être sensibilisé aux problèmes des conduites addictives et d'environnementales. de faire le lien entre les enfants et les familles sur les enjeux éducatifs de société.

  LE BAFD est la continuité du BAFA au sens des responsabilités et de l'engagement, en permettant d'acquérir les compétences pour concevoir un projet Pédagogique en lien avec le Projet Éducatif de la structure, de diriger une équipe d'animation,d'assurer le suivi gestionnaire et administratif, de faire le lien avec les familles et les partenaires institutionnels d'un ACCEM.

LE LIVRET
MODE D'EMPLOI

Le livret fédéral doit être rempli par l'animateur. Il doit être :

- validé au verso par le président du club (responsabilité juridique),
- ensuite envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSGT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et l'enregistrement.

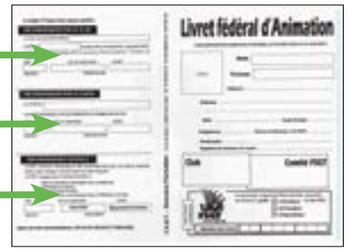

A l'issue de ce parcours, le livret est retourné à son titulaire qui le conservera.

Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches, il a pour but de connaître le parcours de l'animateur.
Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges, suivant la même procédure.

L'animateur détenteur de son livret est reconnu par la FSGT, il recevra sa carte d'animateur et pourra s'engager à sa demande dans le processus de validation du diplôme omnisports.

Fiche animateur
Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive. Chaque fiche correspond à une année d'animation.

Fiche formation FSGT
Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSGT : stages, journées thématiques, formation sur le tas…

Fiche organisateur
Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.

Fiche formateur
Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas…)

Fiche formation hors FSGT
Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSGT (BAFA, BEATEP, AFPS…). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Fiche pratique des activités physiques et sportives
Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

NB : le livret va avoir 20 ans en 2014 / 2015. Un travail de rénovation est actuellement en cours au sein du domaine formation fédéral.
Il vise à simplifier les procédures de validation du livret et à permettre son informatisation.

LE DÎPLÔME OMNISPORTS

Les critères d'obtention du diplôme
Trois types de critères sont pris en compte :

1/- l'expérience d'animation et de formation
Cinq années d'animation représentant environ 500 heures d'animation (les stages de formation sont pris en compte).

2/- Le contenu omnisports de l'activité déployée
Intervention auprès d'une diversité de publics (ex : enfants et adultes). L'expérience dans plusieurs activités.

3/- L'implication dans la vie associative FSGT
Responsabilité exercée dans sa section, un club, une commission départementale, une commission fédérale, dans l'organisation des fêtes ou de compétitions, etc.

Contact : formation@fsgt.org
Julie Canonne 01 49 42 23 43

FORMATION, RECONNAISSANCE ET QUALIFICATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

LE BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATION

Il existe une multitude de formations mises en place par les clubs ou les commissions d'activités pour répondre aux besoins locaux et bien spécifiques mais permanents, en terme d'encadrement bénévole. Afin de compléter cette offre de formation et de permettre à nos bénévoles d'enrichir leurs compétences dans le domaine de l'animation sportive et surtout de pouvoir les justifier (dans un contexte où l'on demande bien souvent des garanties), la FSGT a investi le champ de la formation bénévole qualifiante avec le Brevet Fédéral d'Animation.

Pour qui ?

Toute personne licenciée à la FSGT, souhaitant s'investir dans la vie associative de son club et encadrer bénévolement des séances d'activités physiques et sportives.

Quels profils de formation ?

Selon le niveau de pratique, l'expérience et les motivations de chacun, il sera possible de choisir parmi 3 niveaux de formation (appelés mention) correspondant à des niveaux de compétences croissants (Voir encadré).

Les intitulés exactes des mentions pourront varier en fonction des spécialités mais les objectifs généraux de formation reste sensiblement les mêmes et sont spécifiés pour chaque spécialité. Il est nécessaire de se reporter au cursus de formation de chaque spécialité pour connaître les profils et compétences visées à chaque niveau (www.fsgt.org).

Les activités concernées sont :
Athlétisme (Piste, Hors Stade, Marche Nordique), Activités Vélo (Route, Cyclotourisme, VTT), Badminton, Equitation , Escalade, Football, Gymnastique (Féminine, Masculine), Judo Ju-jitsu, Omniforces, Gym Forme Santé Danse, Randonnée Pédestre, Sport de Glisse (Ski et Snow), Sport de Combat (Boxe Anglaise, Pancrace, Boxe Thai, Art Martiaux Chinois, Lutte), Tennis, Tennis de Table, Tir à l'Arc, Volley

Comment ?

Pour obtenir un diplôme Brevet Fédéral d'Animation, vous devrez suivre une formation en alternance, avec des temps organisés par un « centre de formation » (une structure FSGT : Comité régional ou départemental FSGT en liaison souvent avec une commission régionale ou départementale d'activité) et un stage en club, réalisé sous la tutelle d'un animateur expérimenté. Un certain nombre de prérequis (conditions d'accès et/ou niveau technique exigé) sont définis de manière spécifique pour chaque mention.
Les formations peuvent prendre des formes diverses selon les besoins locaux (sur une semaine lors d'un stage sportif, en week-end ou en soirée… La durée des formations et les conditions de stage en club varie également d'une spécialité à l'autre.
Il s'agit ensuite de valider les compétences acquises lors d'une ou plusieurs épreuves de certifications qui consistent en l'animation d'une séance avec un public suivie d'un entretien de débriefing.
Pour l'ANIMATEUR (au niveau 2), le stagiaire devra également présenter un dossier réalisé sur la base de son activité en club.
Pour l'ENTRAÎNEUR ET/OU FORMATEUR, une participation à un stage fédéral peut également être demandé.

Contact
Vous trouverez plus d'informations concernant les filières de formation et les personnes ressources par spécialités sur www.fsgt.org, rubrique formations
=> brevet fédéral d'animation
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité...

NIVEAU 1

ASSISTANT ANIMATEUR :

Pour qui ?
S'adresse aux jeunes mineures ou aux adultes (ex : parents...) qui souhaitent aider l'animateur dans ses fonctions.

Pourquoi ?
- Pour s'initier à l'animation d'un public débutant.
- Pour prendre part à la mise en œuvre de la séance et à la sécurité du pratiquant.
- Pour découvrir les fondamentaux de son activité.

INITIATEUR :

Pour qui ?
S'adresse aux personnes souhaitant encadrer en autonomie des séances d'initiation pour un public débutant.

Pourquoi ?
- Pour s'initier à l'élaboration de séance d'initiation pour un public débutant.
- Pour mettre en oeuvre la séance et être autonome sur la gestion de la sécurité des pratiquants.
- Pour connaître les fondamentaux de son activité.

NIVEAU 2

ANIMATEUR :

Pour qui ?
S'adresse aux personnes souhaitant aller plus loin dans l'animation de différents types de publics et faire progresser les pratiquants.

Pourquoi ?
- Pour mettre en oeuvre une progression pédagogique permettant d'amener les pratiquants vers un niveau «confirmé».
- Pour connaitre les modalités de pratiques adaptées à différents type de publics.
- Pour situer son action dans un cadre plus large et prendre part au projet associatif de son club.

NIVEAU 3

ENTRAÎNEUR ET/OU FORMATEUR :

Pour qui ?
Pour des animateurs expérimentés qui souhaitent enrichir leurs compétences pour l'animation d'un public « expérimenté » voire compétitif et contribuer à la formation d'autres animateurs sportifs.

Pourquoi ?
- Pour approfondir ses connaissances en matière de perfectionnement ou d'entraînement sportif dans son activité.
- Pour construire et mener des actions de formations d'animateurs.

EN JUDO, IL EXISTE DES ÉQUIVALENCES AVEC :

➔ le Certificat de Qualification Professionnel d'Assistant Professeur d'Arts Martiaux (CQP APAM).
Les titulaires du Brevet Fédéral de Moniteur 1er degré de Judo (avant la création du Brevet Fédéral d'Animation) ou du Brevet Fédéral d'Animation moniteur 1er degré judo ju-jitsu (qui a rémplacé le Brevet Fédéral de Moniteur ci-dessus), sont allégés du stage pédagogique et de la formation en centre pour le CQP APAM:
- s'ils peuvent justifier de trois années d'expérience au moins, attestées par la ligue régionale FSGT
- s'ils sont titulaires du 2ème dan.

➔ Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) Judo Ju-jitsu.
Les titulaires du Brevet Fédéral d'Animation Moniteur 2e degré obtiennent de droit :
- la dispense du test pédagogique requis pour accéder à la formation ;
- la dispense de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- les unités capitalisables 1 et 4 s'ils justifient de 350 heures d'expérience d'enseignement.

FORMATION, RECONNAISSANCE ET QUALIFICATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

CQP

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (CQP ALS)

La FSGT est délégataire de la formation et de la certification du CQP ALS.

Le CQP Animateur de loisir sportif comporte trois options :

- Activités gymniques d'entretien et d'expression
- Activités de randonnée de proximité et d'orientation
- Jeux sportifs et jeux d'opposition

Le titulaire du certificat de qualification professionnelle «animateur de loisir sportif» propose une activité physique et sportive d'initiation, de découverte, diversifiée et adaptée aux possibilités de tous visant prévention, santé, bien-être, incitation à la pratique et maintien de la forme dans une dimension éducative et ludique en permettant l'expression de chacun dans le respect et l'acceptation d'autrui. Il peut être rémunéré dans la limite de 360 h de face à face pédagogique par an. (au delà de cette limite, la rémunération sera majorée de 25%).

Le candidat à l'entrée dans le processus de qualification doit :

- Etre âgé de 18 ans.
- Etre titulaire du PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1) ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'intérieur.
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'animation sportive datant de moins de 3 mois.
- Une attestation de pratique régulière d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille d'activités et d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 dernières années précédant l'inscription en formation. Cette attestation est délivrée par le président de la structure au sein de laquelle l'activité a été effectuée.

Le CQP est accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR.

Pour obtenir le diplôme, vous devez avoir 17 ans révolus au premier jour de la formation, vous devez suivre deux sessions théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

1ere étape : Session de formation générale

- 8 jours minimum
- En internat, en demi-pension ou externat
- En continu ou en discontinu ;
- (En 4 parties au plus, dans un délai de 3 mois maximum)
- Validé par l'équipe de formation.

2e étape : Stage pratique

En tant qu'animateur stagiaire, après validation par le directeur de la DRCS. Sur un organisme déclaré jeunesse et sport.

- 14 jours minimum en Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans Hébergement.
- En 14 jrs discontinu (les mercredis ou petites vacances) ou en séjours de vacances.
- Validé par le directeur.

3e étape : Session d'approfondissement ou de qualification (Surveillant de Baignade, Voile, Canoë/Kayak)

- pour l'approfondissement 6 jours, pour la qualification 8 jours.
- En internat, demi-pension...
- En continu ou en discontinu
- Validé par l'équipe de formation.

La délivrance du BAFA ou BAFD intervient suite aux décisions du Jury BAFA / BAFD convoqué par le Ministères de Jeunesse et Sports (en moyenne trois fois par an).

Cinq régions FSGT ont un agrément pour l'organisation des formations théoriques (1 et 3) une à l'agrément BAFD :

- Provence-Alpes-Côtes-d'Azur
- Nord-Pas-de-Calais
- Aquitaine
- Rhône-Alpes
- Ile-de-France

Contact formations
formation@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.43

ACCOMPAGNEMENT...

Accompagnement et soutien au développement de la vie associative
Soucieuse des contraintes économiques qui pèsent sur les associations bénévoles, la FSGT cherche à construire toujours plus de services dits associatifs visant à mutualiser des moyens au niveau de son siège fédéral pour devenir un véritable « centre de ressource pour la vie associative ».
L'ensemble de ces services associatifs est à la disposition des comités, commissions d'activités, clubs et adhérents.

... ET SOUTIEN NUMÉRIQUE

SERVICE VIDÉO

Pour valoriser et mettre en image la vie associative, la FSGT met à disposition un service associatif vidéo pour l'ensemble de ses comités, clubs et commissions d'activité qui souhaitent utiliser cet outil interactif dans le cadre de leurs activités sportives et/ou vie associative.

Le service vidéo de la FSGT c'est :

- aide au tournage et montage de films
- réalisation de reportage
- réalisation de jaquettes pour vos films
- encodage de vos K7 VHS ou DV en DVD
- prêt de matériels (sous conditions)
- vidéo projecteur, caméscope de poing
- lecteur graveur, TV LCD, micros, écran, pieds, etc
- duplication de DVD

C'est aussi,

Une liste de productions FSGT rendant compte des réflexions et actions des militants FSGT engagés dans l'organisation et la transformation des pratiques sportives et associatives toujours plus émancipatrice est à la disposition des clubs, commissions d'activité et comités pour :

- la formation des éducateurs, militants,
- l'introduction aux débats internes,
- faire connaître la richesse associative,
- valoriser vos actions auprès de partenaires

C'est enfin,

Un accompagnement, de la formation et un soutien dans la construction de vos projets vidéo, dans l'utilisation du matériel, dans le choix du matériel pour vos éventuels investissements.
Liste des productions à consulter sur le site www.fsgt.org rubrique vidéo.

ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION
LA FSGT A BESOIN DE VOUS !

Engagés depuis plusieurs mois dans l'évolution de son système d'information, nous nous sommes lancés dans une stratégie où le développement, la maintenance et l'évolution de l'ensemble de notre système puisse être animé et piloté par un dispositif associant les volontaires dans une communauté de bénévoles FSGT.

Nombre d'entre vous ont exprimé leur intérêt à participer à ce type d'activité, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues... Alors ! envie de rejoindre l'équipe de pilotage, envie d'en tirer une expérience, cet appel est fait pour vous...

Que vous soyez passionnés d'informatique ou simple utilisateur, n'hésitez pas, dites le nous.

Contact Service Vidéo
Frederic Vollereau
frederic.vollereau@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.53

Contact Système d'Information
Dominique Wartel
dominique.wartel@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.28

... ET SOUTIEN IMPRESSION

MATÉRIEL D'ORGANISATION, D'IDENTIFICATION ET DE PROMOTION.

Matériel à votre disposition (en prêt ou à l'achat) :

- outils d'organisation
- (oriflammes, banderoles, drapeaux)
- articles spécifiques à la pratique d'activités (autocollants, écussons, fanions…),
- des expositions sur panneaux PVC 60x80
  « La FSGT » ;
  « L'enfant et le sport » ;
  « La paix, la FSGT et le sport »).

Un kit peut être commandé auprès de la fédération comprenant tout ou partie des éléments : banderoles, oriflammes, rubalise, drapeaux, blocs notes, stylos …

Les visuels créés peuvent être utilisés en déclinaison par les comités et clubs pour réaliser leurs propres supports de communication.

Le responsable peut vous soutenir dans la recherche de nouveaux supports d'organisation et de communication, vous aider à adapter vos visuels pour créer les outils d'identification et de promotion de la vie associative.

Découvrez la gamme d'articles pour l'organisation de vos manifestations dans la rubrique «boutique» du site fédéral www.fsgt.org.
Le siège fédéral est à votre écoute pour les construire avec vous.

Contact
Laurent Burot
laurent.burot@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.52

UN TRACEUR À LA DISPOSITION DES STRUCTURES FSGT

Impression grand format
Valorisons notre image avec le traceur FSGT.
Ce matériel s'inscrit dans le projet de construction d'un pôle de ressources basé sur la mutualisation des outils et matériels d'identification pour l'ensemble des structures FSGT.
Véhiculons l'identité de la fédération avec la production d'affiches, de posters, de banderoles sur différents supports tels que bâche, papier, tissu … à moindre coût.
Nous pouvons être un soutien dans la réalisation et la création de visuels.

DES MESSAGES pour faire la promotion du projet et des valeurs de la fédération peuvent être repris par les clubs et comités :
« Pour que le sport change ma vie, la FSGT change le sport »
« La vie associative au cœur du sport »
« L'adversaire est l'ami qui me fait progresser »
« De la rencontre sportive à la rencontre humaine »
« Pratiquez, développez le sport dont vous rêvez »

LE TEE-SHIRT« MADE IN FSGT »

Coton strech col « V », bi-couleurs,

le tee-shirt est un outil très utilisé dans la vie associative. Sa dimension identitaire et promotionnelle constitue un vecteur favorable pour valoriser l'image de la FSGT.
Pensé et fabriqué alliant cohérence de l'image et de la qualité ; Il peut être utilisé par l'ensemble des structures FSGT en le personnalisant en fonction des manifestations.
Son prix : **7,47 € TTC** l'unité, quelle que soit la quantité (avec un minimum de 50 pièces) sans limite sur :

- les visuels
- le nombre de sérigraphie
- le nombre de couleur.

Prévoir les frais d'expédition

SERVICES ASSOCIATIFS MIS EN COMMUN PAR LA FÉDÉRATION

UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) ACCESSIBLE À TOUS

Le **CDI** a pour vocation de rassembler et de communiquer aux acteurs de la vie fédérale de la FSGT toutes les connaissances nécessaires et utiles à leur travail et/ou à leur engagement bénévole. Les productions écrites de tous ceux qui s'intéressent au sport populaire et à ses créations culturelles ainsi qu'à la question du sport en général dans son rapport à la société méritent d'être mis à la disposition du plus grand nombre. En ce sens, de nombreux mémoires/thèses de recherches sont consultables ainsi que des ouvrages plus ou moins spécialisés d'actualité : sciences humaines, santé, pédagogie, entraînement.
Le **CDI**, service fédéral, est animé par un historien qui peut vous accompagner dans vos recherches, vous guider dans l'organisation de conférences, voire vous aider à constituer des dossiers thématiques … Par ailleurs, il peut aussi vous soutenir dans le travail sur vos archives.

Dès sa naissance, dans les années trente, la FSGT se dote d'un petit fond d'ouvrage usuel et assure via sa coopérative la diffusion de ses fascicules et autres publications.

La période des stages Maurice Baquet (dans les années 60) et de l'innovation pédagogique a permis la constitution progressive d'une salle au niveau de son siège fédéral.

Situé au siège fédéral (14 rue scandicci – 93508 Pantin cedex), le CDI est ouvert aux adhérents de la FSGT, aux professionnels, aux utilisateurs et aux chercheurs extérieurs.

Les archives antérieures à 1982 ont été déposées au Centre des Archives du Monde du Travail (CMAT) à Roubaix dans le cadre de la convention MEMOS signée par la FSGT en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et l'Académie Nationale Olympique.

SPORT

La Femme exclue du sport ?

REFERENDUM

"SPORT" est votre journal

Contact
Nicolas Kssis
nicolas.kssis@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.18

N° SPÉCIAL
SPORT DE MEC… ET TA SŒUR !
la revue du sport populaire et de la fsgt
SPORT ET PLEIN AIR
ALLEZ LES FILLES !
80 FSGT – 1934 – 2014
OUTILS ET PUBLICATIONS POUR DIRIGEANTS ET ANIMATEURS FSGT

NOS PRODUCTIONS

La vie associative se nourrit du partage des expériences et de la mutualisation des connaissances et innovations accumulées par les acteurs.
Dans cette perspective, la FSGT produit un certain nombre d'outils :

- pour reconnaître l'expérience accumulée par chacun au quotidien
- pour mettre à disposition des créations et innovations dans le sport populaire ;
- pour rester vigilant dans l'analyse du contexte de la vie associative ;
- pour accompagner et soutenir le développement de pratiques toujours plus émancipatrices.

visuel non contractuel

À l'occasion des 80 ans (et au-delà) de la FSGT, *Sport et Plein Air* et les éditions « La ville brûle »présentent : **« DU SPORT ROUGE AU SPORT POPULAIRE, PETITE(S) ET GRANDE HISTOIRE(S) DE LA FSGT ».**
Un « beau livre » de plus de 250 pages portant sur plus d'un siècle de sport ouvrier, antifasciste, populaire.
La naissance du sport ouvrier / Les années Front populaire / Antifasciste et résistante / Le camp socialiste, le meilleur et le pire / Le monde bouge, la FSGT aussi / Les innovations des années 70-80 / De quelques unes de nos activités sportives…
Cet ouvrage intéressera au-delà de notre fédération de part son intérêt historique (il n'existe pas d'ouvrage abordant ce vaste sujet), iconographique (nombre d'images sont inédites), militant... renforcés par son format, son graphisme, sa lecture accessible (la grande majorité des textes ont été publiés dans *Sport et Plein Air* ces dix dernières années et ont été réactualisés, enrichis pour l'occasion).
25 euros (frais de port offerts)

SPORT ET PLEIN AIR (SPA)
Sport et Plein Air s'inscrit dans la longue tradition des revues du sport travailliste, qui existe depuis1920. Cependant il a pris une toute autre dimension et répond à une nouvelle vocation. Il s'agit désormais de la revue mensuelle que la FSGT met à la disposition du sport populaire, afin de rendre compte de ses activités, de ses initiatives, de ses problématiques et débats, ainsi que de son histoire.
La rubrique « juridique » pour vous aider face à un droit en constante mutation. La rubrique « Le coin de l'entraînement » qui s'adresse tout spécialement aux éducateurs et éducatrices désireux de faire progresser en jouant dans les activités physiques et sportives. Une rubrique « Santé », dans laquelle, sont vulgarisées des données médicales ou scientifiques utiles à une meilleure pratique sportive mais aussi des conseils pour bien préparer sa compétition, réagir aux trauma sportifs...
Des dossiers de 4 à 8 pages sur les questions touchant au sport populaire, à la FSGT (ex. de quels arbitrages le sport populaire a-t-il besoin ?...)…. La revue *Sport et Plein Air* joue un rôle fondamental dans la mise en valeur de la vie fédérale, des activités des clubs et des comités, des innovations techniques ou pédagogiques et des combats citoyens de la FSGT. Elle représente également un espace de réflexion et de recul indispensable pour appréhender une société et un univers sportif de plus en plus complexe et déroutant.

Retrouvez également votre revue sur le site www.fsgt.org, rubrique Revue *Sport et Plein Air* avec les sommaires détaillés des numéros, mais aussi les derniers dossiers, un recueil des pages du « Coin de l'entraînement » à télécharger.

Contact
spa@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.59

Abonnements
Julie Canonne
julie.canonne@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.43

LES CAHIERS DU SPORT POPULAIRE

Les Cahiers du sport populaire rassemblent les innovations qui foisonnent dans la FSGT, orientées vers un sport alternatif et émancipateur qui cherche à se démarquer des formes dominantes et sélectives de pratique.
Les Cahiers du sport populaire poursuivent depuis 2006 l'activité de publication, de capitalisation des acquis, que la fédération a la volonté d'assumer depuis sa création. C'est une nécessité politique pour exister et pour marquer son identité, la revendiquer, la transmette… à partir de l'expérience et les innovations de ses acteurs.
Les contenus se veulent utiles pour tous et utilisables par chaque éducateur (animateur, formateur, dirigeant, pratiquant, parents…) soucieux de transformer les pratiques vers un sport alternatif et émancipateur.

Contact
Hervé Brezot
herve.brezot@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.59
Commandes
Julie Canonne
julie.canonne@fsgt.org
tél. 01.49.42.23.43

DES JEUX DES ENFANTS DES SPORTS
Ouvrage collectif
Un recueil sous forme de livre à spirale de 120 fiches de jeux sportifs éducatifs (et autant de variantes) dans 11 activités sportives + la danse.
Cet ouvrage de 300 pages met le jeu au centre des contenus sportifs à proposer aux enfants de 6 à 15 ans, voire au-delà pour des débutants. Il s'adresse en particulier aux éducateurs (animateurs, enseignants, entraîneurs...) fort d'une pédagogie qui met le jeu au centre, tous les enfants jouent et progressent en jouant...
20 euros (frais de port offerts)

PROGRESSER EN JOUANT… AU FOOT
Thierry Argomaniz et Alain Buono
Un classeur de 182 pages composé en 2 parties : Une introduction qui présente les pédagogies sous-jacentes et les choix des auteurs, leur conception et analyse de l'activité football + Une partie pratique riche de 104 fiches jeux à mettre en place à l'entraînement, facilement utilisables à la fois par des entraîneurs chevronnés et des animateurs moins expérimentés.
10 euros (frais de port offerts)

RUGBY DE L'ENFANT AU CHAMPION, 30 ANS D'INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES
André Quilis et André Roux
L'ouvrage présente le fruit d'une innovation pédagogique qui s'est déroulée dans les années 70 validée et bonifiée par le temps autour de 3 thématiques : La socialisation-personnalisation des enfants par la pratique du rugby… oui mais comment ? / Regarder n'est pas observer. Quels repères pour avancer ? / De l'activité de l'enfant à propos de rugby à l'activité du joueur de rugby de haut niveau : continuité ou rupture ?
10 euros (frais de port offerts)

Soucieuse de répondre aux besoins de la population, en particulier de celles et ceux qui sont éloignés de la pratique physique et sportive pour des raisons économiques, sociales, physiques ou encore géographique, la FSGT s'est dotée en 2010 de deux chantiers transversaux « *milieux populaires* » et « *pratiques partagées valides/personnes en situation de handicap* ».
En 2013, afin d'aborder de manière inédite les questions liées à la santé, un nouveau chantier « *éducation à la santé* » a vu le jour.
Ces trois dispositifs ont pour objectif d'accompagner le développement de nos associations pour accueillir de nouveaux publics, et de créer de nouvelles coopérations.

DES ESPACES D'ENGAGEMENT DÉVELOPPONS LE SPORT ASSOCIATIF POUR TOUS

EDUCATION À LA SANTÉ, TOUS CONCERNÉS À LA FSGT

Depuis sa création dans la FSGT, la santé constitue un axe transversal et commun aux différentes activités et aux différents publics.
L'article 1er des statuts stipule qu'un des buts de la fédération, au travers de ses pratiques physiques et sportives, est de «*préserver et améliorer la santé et la capacité physique de ses adhérents*».

Le Chantier Education à la Santé pour Tous se veut, plus que jamais être un lieu d'échanges, de débats, de projets et de perspectives pour créer et coordonner des actions de communication, sensibilisation, prévention, formation. Un soutien pour les comités, les régions et les Commissions Fédérales d'Activités qui souhaitent s'investir sur ce sujet.

LES ACTIONS ACTUELLES

Des publications :

- Nouvelle édition des tests d'évaluation de la condition physique « Ca va la forme ? version 2 : un atout pour la gestion du capital santé »
- Flyer sur la mort subite non traumatique du sportif
- Flyer sur les risques du dopage
- Numéros *Sport et Plein Air* rubrique Santé

Pour toutes commandes, merci de vous adresser à santé@fsgt.org ou au 01.49.42.23.35

Des formations :

- animateur-évaluateur de la condition physique (tests d'évaluation de la condition physique)
- travail sur les modules de formations transversaux et spécifiques aux activités pour prendre en compte l'aspect santé
- accompagnements lors de contrôle anti-dopage

Le chantier est disposé à vous proposer et construire avec vous, les formations « éducation santé » dont vos publics (adhérents, animateurs, dirigeants) aurez besoin.

Des réflexions :

- contenus d'activités
- thématiques et sujets actuels (nutrition, récupération…)

Des ouvertures, des mutualisations :

- club des Cardiologues du Sport
- commission anti-dopage FSGT
- collectif santé CNOSF

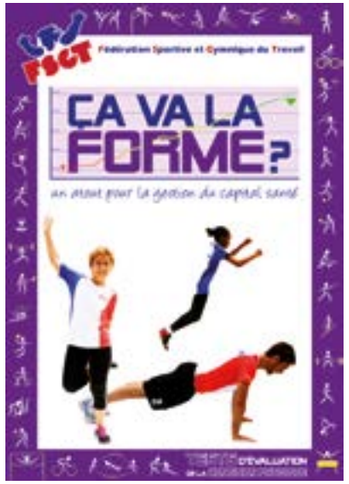

COLLECTIF SANTÉ

Ce collectif s'élargit et invite toutes les personnes de clubs, de comités départementaux et régionaux et des Commissions Fédérales d'Activités porteuses de projet autour de la santé à partager leurs expériences, leur projets avec le plus grand nombre.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions et renseignements.

Contact
Anne-Laure Goulfert
anne-laure.goulfert@fsgt.org
01.49.42.23.35

CHANTIERS FSGT

Milieux Populaires

« IL NE PEUT EXISTER DE SOCIÉTÉ HUMAINE SANS SOLIDARITÉ ENTRE SES MEMBRES ». *Serge Paugam*

Pour rester fidèle à sa mission première, la promotion du sport populaire, la FSGT s'est adaptée à l'évolution des milieux populaires. A côté du monde ouvrier, de nouveaux publics sont apparus aux marges de l'économie et de la société. Contrairement au monde ouvrier des grandes heures de l'industrialisation de notre pays, organiséaen une organisation, défendant ses intérêts d'une seule et même voix, ces publics restent à l'écart, ils sont émiettés et isolés. Les personnes qui les composent cumulent des handicaps et des problèmes d'éducation, d'emplois, de logements. Et, même s'ils se trouvent pour la plupart regroupés dans des quartiers urbains périphériques ou des zones rurales isolées, ils vivent une situation d'affaiblissement ou de rupture du lien social, même si les personnes qui les composent apparaissent parfois dans l'actualité ou dans la culture contemporaine, elles restent le plus souvent invisibles pour la plupart des institutions publiques ou privées.

Contact
Amina Essaidi
amina.essaidi@fsgt.org
01.49.42.23.39

CHANTIER MILIEUX POPULAIRES LA FABRIQUE DU LIEN SOCIAL

A la jonction entre le mouvement sportif et le mouvement de l'éducation populaire, le chantier s'appui sur ce doublement agrément pour agir. Il s'adresse à des personnes vivant des situations de rupture du lien social, dans des territoires, ruraux ou urbains marginalisés. Il s'efforce de leur faciliter l'accès à des activités sportives, culturelles et artistiques.

Les principes d'action du chantier

Puisqu'il s'agit d'atteindre de nouveaux publics, de leur proposer des réponses à des besoins spécifiques et donc d'innover et d'expérimenter, nous avons décidé de procéder par actions-pilotes destinées à devenir des actions de référence. Le chantier utilise une approche territoriale et partenariale, création de réseaux ouverts à une diversité d'acteurs, travail en mode projet, complémentarité entre composantes sociales, culturelles et sportives, formation des responsables, des animateurs et des personnes concernées, démarche d'expérimentation, d'innovation et de recherche-action…

Les activités du chantier

Le chantier a mis en place trois actions-pilotes, à moyen et long terme. L'idée est de permettre aux comités départementaux ou régionaux de répliquer les actions du chantier en les adaptant. À la fin de chaque projet, peuvent ainsi naître d'autres projets pour apporter à la FSGT de nouvelles réponses quant à sa volonté de permettre à tous et à toutes d'avoir une pratique sportive et d'entrer dans une vie associative.

L'action « En scène les filles », qui s'adresse principalement aux jeunes filles, leur propose de prendre en main le développement de leur pratique en les initiant au « double duch », c'est-à-dire à des activités sportives et artistiques et culturelles avec une double corde à sauter. Six comités ont bénéficié du projet.

L'action « Sport et insertion des jeunes », qui permet à des jeunes « décrochés » de participer à des sessions de trois mois organisées autour de la pratique sportive, de l'expression orale et écrite, et de la découverte du monde du travail. Le comité 64 accueille cette action.

L'action « Ouverture d'un Espace Accueil Jeunes », élément central d'une politique de la Jeunesse d'une commune rurale (le comité 04/05, la ligue PACA et la ville de Peyruis sont engagés).

Le chantier a lancé une formation « De l'idée au projet » pour les porteurs d'une idée de projet. Enfin, dans le domaine de la communication et l'information, nous signalerons particulièrement le colloque organisé dans les locaux de Sciences Po (Paris) en avril 2014 avec des étudiants de l'IEP sur « Sport populaire et lien social », la volonté de mettre en place un centre de ressource et de mutualisation d'expériences.

Rendez vous

Le 22 novmembre 2014 se tiendra la journée fédérale du chantier, chacun chacune pourra s'informer sur les travaux réalisés et construire avec nous les projets futurs.

POUR DES PRATIQUES PARTAGÉES ENTRE VALIDES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La FSGT incite ses associations à ouvrir leurs pratiques sportives aux personnes en situation de handicap pour des pratiques partagées.

La découverte de l'autre doit conduire à l'acceptation de la différence qui devient alors une source d'enrichissement mutuel : tant pour la personne handicapée, souvent stigmatisée et mise à l'écart que pour la personne valide qui craint parfois la différence. L'intégration par le sport des personnes en situation de handicap constitue un enjeu social, une source d'émancipation pour chacun et contribue au mieux « Vivre Ensemble ».

La FSGT encourage les pratiques sportives partagées, sur des lieux et des créneaux communs, entre valides et personnes en situation de handicap sans restriction quant au type de handicap, elle accompagne les clubs, les comités départementaux ou régionaux et les Commissions Fédérales d'Activité (CFA) dans la mise en œuvre de projets en mutualisant les acquis des expériences, en créant des outils de communication et de sensibilisation, en développant des modules de formations dans le cadre de ses Brevets Fédéraux, CQP Animateur Loisirs Sportifs mais aussi en travaillant en collaboration avec les fédérations délégataires (FFH-FFSA) au niveau local ou national.

Vous aussi, ouvrez vos créneaux à des personnes en situation de handicap, le dispositif peut vous accompagner dans votre projet.

Des documentaires vidéos sur les Pratiques Partagées FSGT

Le Chantier met à disposition de ses comités et de ses clubs des outils de sensibilisation au handicap et aux pratiques partagées. Les images et les témoignages recueillies dans ses 4 vidéos bousculent les représentations et en font des outils intéressants pour susciter le débat et l'échange autour de la notion de pratiques partagées :

- La plongée (Odyssée 34), l'athlétisme (US Vignieux - 91) et le Tir à l'arc (ASLC Grand Charmont - 25) dans **« Le sport en partage »** *(22')*.
- L' Activité Bébés Nageurs dans **« Rencontre avec le club APNEE de Pau (64) »** *(8')*.
- Le cyclotourisme en tandem avec des personnes malvoyantes dans **« Rencontre avec le Cyclo Club de Kingersheim (58) »** *(7')*.
- Le Foot à 7 auto-arbitré dans **« Partageons notre terrain »**, comité FSGT 42 et association Méli Mélo (2 versions de *7'* et *14'*)

Ces vidéos sont disponibles sur le site internet www.fsgt.org dans la rubrique vidéo ou en support DVD, sur demande au siège fédéral.

Toujours dans cet objectif de sensibiliser et changer le regard sur le handicap, la FSGT s'est associé à l'agence APC pour la promotion du film *« De toutes nos forces »* de Niels Tavernier sorti en salle en Mars 2014.

Contact
Carine Esbri
carine.esbri@fsgt.org
01.49.42.23.45
Contact documentaires vidéos
Frédéric Vollereau
frederic.vollereau@fsgt.org
01.49.42.23.53

LA COOPÉRATION, ANTIDOTE À LA DÉGRADATION DU LIEN SOCIAL

Le projet de la FSGT, celui de garantir le droit de toutes et tous d'accéder à une activité physique et sportive répondant à leurs besoins, lui a imposé de s'inscrire dans une politique de coopération et de co-construction avec d'autres acteurs du mouvement sportif, de l'éducation populaire, des collectivités territoriales et de l'Etat, en France comme à l'international. Dans un contexte économique et social des plus dégradés, la mise en place en 2010 de chantiers fédéraux transversaux pour répondre aux besoins des milieux populaires et des personnes en situation de handicap exclus de la pratique, le développement des activités à l'attention des séniors, des enfants, les préoccupations liées à la santé, ainsi que notre présence sur le terrain des luttes sociales, ont permis de rendre visible la diversité des partenariats existants au niveau local et la nécessité de concrétiser au niveau fédéral de nouveaux champs de coopération.

EN VOICI DEUX ILLUSTRATIONS :

En septembre 2012, la FSGT et la Fédération Loisirs Solidarité des Retraités (LSR) concrétisent leurs efforts par la signature d'une convention visant à créer et développer de la vie associative, émancipatrice et porteuse de lien social. Du niveau local au niveau fédéral dans les domaines de la santé, des activités d'entretien et de pleine nature, de la formation des animateurs et des dirigeants, et de l'organisation de rassemblements de séniors, comme celui du Mont-Dore en avril 2013 qui a rassemblé plus de 100 adhérents LSR animés par une dizaine d'animateurs et formateurs FSGT.

La FSGT et la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) ont signé un protocole de partenariat en 2012. La CNFR participe au «développement local», diffuse la culture partout et pour tous, organise des formations et des activités de loisirs et s'efforce d'apporter une ouverture au monde. Elle porte une attention particulière à la jeunesse rurale.
La CNFR compte 180 000 adhérents, 2 500 foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural, 75 fédérations et unions régionales.

Une carte d'adhésion **«Sport et Education populaire»** est en expérimentation.
Les comités et régions FSGT souhaitant créer des coopérations avec des associations LSR et de la CNFR peuvent prendre contact avec le siège fédéral.
Domaine des comités et régions :
domaine2@fsgt.org

COOPÉRATIONS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La FSGT a toujours été très active dans le monde sportif international et développe des projets de coopération et d'échanges avec de nombreux pays.

Championnats internationaux amateurs de la CSIT

Athlétisme, judo, lutte, échecs, gymnastique, natation, pétanque, tennis, tennis de table, football, basket-ball, volley-ball et beach-volley…
Ces championnats, dont la forme de compétition est adaptée à la pratique du plus grand nombre, donnent plus de sens à la rencontre sportive. Au-delà de la dimension compétitive et des performances, ils constituent un moyen de rencontre et d'échange entre des participants d'horizons et de culture différents.
La FSGT a également participé aux Jeux Sportifs Mondiaux de la Confédération Sportive Internationale Travailliste et Amateur (CSIT) à Rimini en 2008, Tallinn en 2010 et Varna en 2013, avec d'importantes délégations de sportifs représentant avec exemplarité et succès les valeurs et l'identité de la FSGT.

Coopération internationale : le développement d'un sport populaire émancipateur en France et dans le monde

- La FSGT est depuis plus de 30 ans aux côtés du peuple palestinien sous occupation. Entre 2010 et 2013, elle a coordonné la mise en place d'un centre socio-sportif de quartier proposant les activités de lutte, de gymnastique et de natation dans la ville d'Hébron. La formation des enseignant-e-s d'EPS et des éducateurs/trices sportifs est au cœur de ce projet.
- « Beach Camp Maroc » : projet de formation/animation au beach-volley dans un petit village de pêcheurs, accueillant animateurs et formateurs de clubs et comités FSGT sur deux sessions par an.
- Participation au « Sahara Marathon », épreuve internationale organisée dans les camps de réfugiés sahraouis du sud algérien, en soutien à ce peuple qui revendique son droit à l'autodétermination ; élaboration d'un projet alliant animations sportives et sessions de formation dans les camps et au sein des écoles.
- Élaboration avec la Fédération Algérienne Sport et Travail (FAST) d'un projet permettant l'ouverture à de nouveaux pratiquants (enfants, femmes, familles) et à de nouvelles activités sportives (de plein air par exemple).

Échanges internationaux des clubs, comités et activités FSGT

- Des échanges réciproques de club à club, ou de comité à comité, dans un cadre amical et convivial pour favoriser la connaissance mutuelle et l'échange d'expériences.
- Des échanges basés sur la compétition, dans un cadre de performance, et ainsi se mesurer lors de tournois, challenges, et rencontres internationales adaptées au niveau des meilleurs sportifs FSGT.
- Un important réseau international et des partenaires privilégiés : les fédérations travaillistes d'Italie, Belgique, Portugal, Algérie, Tunisie, Japon...

Pour participer à un projet international ou mettre en place une initiative, contactez :
international@fsgt.org

EXEMPLES D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

- Accueil d'une délégation de skieurs japonais par un club des Hautes-Pyrénées en coordination avec la Commission Fédérale d'Activité « Sports de neige ».
- Participation d'une délégation de coureurs au relais Hiroshima-Nagasaki au Japon.
- Organisation d'un Raid cyclo-pédestre entre la Gironde et le Portugal.
- Accueil de délégations algérienne, palestinienne et japonaise au Festival international de Foot à 7 auto-arbitré en Seine-Saint-Denis.
- Organisation de la Vivicittà dans plusieurs villes de France : manifestation omnisports comprenant une course sur route de 12 km avec classement international, dont le thème est la paix et la solidarité entre les peuples.

DEUX OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

- « Ouvrez vos horizons avec la FSGT » détaille le fonctionnement du secteur international en tant que centre de ressources et fournit les éléments utiles au développement d'actions internationales.
- La « Boussole E²PS » précise le sens et les orientations des actions internationales de la FSGT, et constitue un cadre de référence indispensable à l'élaboration de tout projet international.

COOPÉRATIONS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX. OUVREZ VOS HORIZONS !

Les bons plans pour skier moins cher !
Réductions de 5 à 15 % sur les forfaits individuels dans une soixantaine de stations de ski. (NB : la réduction ne s'applique que si tout le domaine skiable est ouvert et que les forfaits sont à taux plein).
Ces coopérations sont le fruit des rencontres initiées par le comité des Alpes-Maritimes et réalisées grâce aux clubs FSGT qui présentent leurs cartes et marquent l'identité de notre fédération. Le ski moins cher c'est possible et réalisable, à condition d'être offensif sur le terrain.

Bons plans Week-end
Journées promotionnelles avec fortes réductions sur présentation de la carte FSGT.
Les 13 journées promotionnelles FSGT négociées par le comité des Alpes-Maritimes sont accessibles à tous les licenciés FSGT sur le plan national. Négociées pour les samedis et les dimanches, préparez vos WE de glisse !

LA VIE ASSOCIATIVE

OFFRE DE RÉDUCTION POUR LE CAMPING-CARAVANING

Vous organisez un stage, un déplacement ou un événement avec un hébergement dans un camping ou tout simplement vous êtes adhérent à la FSGT et adepte du camping-caravaning pour vos vacances… Sachez que la FSGT vous propose de prendre une carte (dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française de Camping-Caravaning) vous permettant de profiter d'offres exclusives et de réductions sur les emplacements nus ou sur les hébergements locatifs auprès de 1000 campings partenaires répartis sur toute la France :

- pour les emplacements nus : -25% en saison / -50% hors saison ;
- pour les locations : -20% en saison / -30% hors saison.

D'autres réductions négociées sur les compagnies maritimes, les magazines spécialisés, les matériels, sur le tourisme et les loisirs, les véhicules, les voyages clés en main….
Pour découvrir l'ensemble des avantages et réductions proposées, RDV sur le site www.ffcc.fr
Les cartes (nationale et internationale) sont à demander auprès de la Fédération.
Contact : latifa.nassar@fsgt.org

Pour vos vacances, pensez aux

RASSEMBLEMENTS ACTIVITÉS MONTAGNE ETÉ ET HIVER

Le collectif sports de nature organise deux rassemblements multi-activités de pleine nature au mois de juillet et d'août. Alpinisme, escalade, canyoning, randonnée, VTT, kayak, badminton, volley… pour des vacances associatives en milieu montagneux favorisant la rencontre des adhérents des clubs de montagne avec ceux des autres activités pratiquées dans la fédération… dans la pratique, le partage d'expérience entre les animateurs et militants des sports de nature FSGT (des différents clubs et des comités), l'initiation et la découverte de nouvelles activités, l'intergénérationnel.
Ce rassemblement est organisé sur un principe associatif. C'est-à-dire autour des valeurs d'autonomie, de solidarité, d'échanges de savoirs, d'auto-organisation et visant une pratique responsable. Découvrir, apprendre, se perfectionner...
Sur le même principe est organisé, chaque année en décembre au moment des vacances scolaires de Noël, un rassemblement glisse (ski, surf…) visant à partager ses connaissances et savoir faire en matière de glisse …

PLONGÉE SOUS MARINE

Titulaire d'une licence omnisport FSGT, vous avez découvert la plongée sous marine lors d'un baptême et souhaitez passer un 1er niveau de plongeur… Sachez que la FSGT est, avec la FFESSM, la seule fédération habilitée par l'Etat à délivrer des brevets de plongée en France. Tous les brevets FSGT donnent droit à une carte double face FSGT/CMAS et/ou FSGT/ISO (permettant de plonger à l'étranger).
Renseignez-vous sur : www.plongeefsgt.org

CADRE DE RÉFÉRENCE

Il existe une multitude de fonctionnements à la FSGT. Ils sont fonction de l'histoire, des caractéristiques des structures, de leur contexte, des personnalités qui les ont marqué et les pilotent aujourd'hui.
Toutefois, il existe une culture commune qui les guide ou les sous-tend.

DES PRINCIPES COMMUNS

La délibération : le cœur de la démocratie FSGT.
La FSGT affiche sa volonté d'associer toutes celles et ceux qui sont concerné(e)s par les conséquences d'une décision à prendre. Une démocratie qui cherche à associer, entraîner le plus grand nombre possible d'adhérents en partant de leur niveau d'implication. **Le cœur de la démocratie FSGT est la délibération.**
Les processus de décision doivent privilégier ce temps qui consiste à permettre à chacun de raisonner à hauteur du commun.

L'élu, le dirigeant, le responsable FSGT est l'animateur de la vie démocratique.
Le rôle des structures de direction ou autres dispositifs de la fédération doit être principalement d'impulser et de coordonner la construction collective et la mise en œuvre du (des) projet(s). «*Il ne s'agit pas une fois élu de décider au nom de tous mais d'assumer la fonction d'animateur de la vie démocratique*».

Des cadres communs auxquels se référer pour prendre les décisions.
Si une seule personne est amenée à formuler une décision, celle-ci reflétera la volonté commune si elle a pu s'appuyer sur des référents élaborés en commun : le projet de la fédération, ses priorités, ses prises de position, ses principes, ses règles, ses moyens... Leur maîtrise est dès lors primordiale.

La confiance et l'évaluation, des conditions essentielles.
Un tel fonctionnement repose sur la confiance et l'évaluation à chaque fois qu'il faut assumer des responsabilités et prendre des décisions sans avoir le temps d'associer toutes les personnes concernées.

LES GRANDES LIGNES DE LA DÉMOCRATIE FSGT

L'Assemblée Générale (AG)
L'AG constitue pour toutes les structures FSGT un temps incontournable de la vie démocratique. Tenue annuellement, elle permet de faire le point et de positionner collectivement le projet global. L'expérience montre que ces AG ne se résument pas seulement à un temps formel mais permettent le débat ou la construction de projets et les prises de décision.

Des dispositifs de fonctionnement variés, autonomes et interdépendants
L'engagement dans la prise de responsabilités doit être favorisé à tout moment. Pour cela, la FSGT favorise la mise en place, aux cotés des structures de coordination et/ou de direction, une multiplicité de collectifs ou lieux de travail : autour de projets ou questions spécifiques. Si le fonctionnement de la FSGT encourage l'autonomie, l'interdépendance constitue son pendant.

Bénévoles / professionnels, même combat !
La FSGT considère chaque responsable, chaque militant à égalité quel que soit son statut : bénévole ou salarié.

Des règles non figées
Des règles de fonctionnement construites et validées collectivement et visibles par tous. Le fonctionnement des structures FSGT ne doit pas être figé. Adaptation et innovation sont partie intégrante de la culture de la fédération.

Un rapport pragmatique aux statuts
Les structures de la FSGT sont tenues de disposer de textes réglementaires : statuts et règlement intérieur. Le contenu des statuts est en partie imposé. Ces derniers sont avant tout un recours en cas de conflits ou problèmes. Ils doivent être le plus concis possible et les modalités de fonctionnement doivent être développées dans le règlement intérieur.

Participation à la vie fédérale
La participation de responsables de clubs à la vie fédérale (CFA, projets particuliers ...) est utile et importante pour la dynamique des comités, des CFA et la formation des militants. La facilité d'accès à ce type de travail au sein de la FSGT constitue un atout à préserver.

Le renouvellement des directions
Le renouvellement des structures de direction et/ou de coordination constitue une question permanente. Faire des anciens, des passeurs d'expérience pour favoriser la prise de responsabilités. Malgré parfois la difficulté à mobiliser, les critères de la mixité (âge, genre, disciplines...) et la rotation restent des lignes directrices favorables.

La légitimation
Les structures de direction et/ou coordination doivent reposer sur la collégialité. Leur composition doit être légitime, donc élue en Assemblée Générale. Par ailleurs, la cooptation constitue une modalité permettant l'ouverture et l'accueil.

LA DÉMOCRATIE FSGT ET SON FONCTIONNEMENT

LE FONCTIONNEMENT

DISPOSITIFS RATTACHÉS

Contexte
Analyse et le positionnement de la FSGT dans son contexte.

Forces humaines
La prise en compte de toutes les questions liées aux forces humaines salariées de la fédération.

Travail d'étude
Impulsion des Hivernales et Estivales (sessions d'étude, de réflexion et d'analyse).

CHANTIERS TRANSVERSAUX DE DÉVELOPPEMENT

Collectif fédéral santé
Faire de l'éducation à la santé un axe transversal et commun aux différentes activités et aux différents publics.

Milieux populaire et lien social
Permettre aux milieux éloignés des pratiques sportives, artistiques et culturelles d'y accéder.

Pratiques partagées handi/valides
Développer les pratiques mixtes entre valides et personnes en situation de handi-cap.

PUBLICATIONS / PRODUCTIONS

Sport et plein air

Réalisation d'un mensuel rendant visible les activités FSGT, ses analyses, son positionnement et apportant des éclairages sur la société.

Cahiers du sport populaire

Une politique d'édition des savoirs.

COMITÉ DE COORDINATION NATIONALE (CCN)

L'ensemble de ces dispositifs et responsables sont réunis en Comité de Coordination dans le but d'assumer le travail transversal et de définir les orientations et stratégies.

DIRECTION NATIONALE COLLÉGIALE (DNC)

Un dispositif au coeur d'autres dispositifs pour

- coordonner le projet politique de la fédération ;
- être un recours pour toutes questions non solutionnées par ailleurs ;
- garantir l'existence et la pérennité de la fédération ;
- représenter la FSGT au niveau national et international et pour les aspects juridiques.

DOMAINES POLITIQUES :

D1 - Domaine Conception, organisation et développement des APS (activités physiques et sportives)
Définir et impulser les conditions de la mise en oeuvre d'une politique de développement des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles spécifiques à la FSGT.

D2 - Domaine des Comités départementaux et régionaux
Contribuer à la cohérence interne dans la mise en oeuvre de la politique de développement à tous les échelons du territoire.

D3 - Domaine International
Permettre aux clubs et comités de développer des projets internationaux, aux sportifs FSGT de participer à des rencontres internationales, d'apporter la contribution de la FSGT à un sport associatif mondial, vecteur d'éducation, d'émancipation, de paix et de solidarité.

D4 - Domaine de la Politique de Formation
Impulser et coordonner la politique de formation et de reconnaissance des animateurs, éducateurs et dirigeants FSGT.

D5 - Domaine de la Politique Financière
Garantir l'existence et l'autonomie de la fédération sur le long terme et à faire des finances l'affaire de tous.

Pôle moyens communs / ressources mutualisées
Mettre à disposition de l'ensemble de la fédération les outils et moyens de fonctionnement nécessaires au soutien à la vie associative.

COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ACTIVITÉS (CFA)

30 commissions visant à développer l'activité, organiser les épreuves fédérales, les formations et les échanges internationaux (le cas échéant).
Elles sont rattachées au domaine des activités.

Les ingrédients de base de ce fonctionnement :

COLLÉGIALITÉ, MIXITÉ, AUTONOMIE ET INTERDÉPENDANCE

Cette forme originale de direction a succédé à la coprésidence, qui était elle-même, depuis 1986, une avancée sur le système précédent de présidence et au Comité de Coordination des Organismes Fédéraux (CCOF).
Ce mode de fonctionnement permet d'appréhender les questions avec une diversité de regards, d'expériences et d'être en prise avec les différents niveaux d'action de la FSGT. La mixité est également recherchée entre miliants permanents et militans bénévoles. Chaque dispositif dispose d'une part d'autonomie dans l'impulsion, la coordination, les décisions concernant sa dimension.
Cette autonomie s'exerce en prenant en compte les orientations, objectifs, priorités issus de la feuille de route décidée en Assemblée Générale, ainsi que les principes et règles communes de fonctionnement.

FSGT / Guide pratique 2014/2015

LA VIE INSTITUTIONNELLE

DIRECTION NATIONALE COLLÉGIALE (DNC)
Anime le projet de la FSGT. La définition de celui-ci se fait avant la désignation de ses membres. La liste, constituée à partir de candidatures individuelles prenant en compte continuité et rupture avec l'équipe précédente, l'âge, le genre et l'origine géographique est élue en Assemblée Générale.

COMITÉ DE COORDINATION NATIONALE (CCN)
Prépare les décisions d'orientation et définit la stratégie. Il est composé de l'ensemble des dispositifs responsables de la DNC et des domaines.

COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ACTIVITÉS (CFA)
Elles développent l'activité concernée pour tous les publics et sous toutes ces formes, gèrent le calendrier, l'organisation des épreuves fédérales, des formations et des échanges internationaux (le cas échéant).
Composition : licenciés de l'activité émanent des clubs via leurs comités.

COMITÉS RÉGIONAUX
Un espace ressources privilégié pour échanger, se coordonner et mener des projets concertés à l'échelle de plusieurs départements. La politique de formation est au coeur des missions des régions.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
Ils constituent le lien entre les associations, la région et la fédération. Ils délivrent des licences, ils organisent les épreuves départementales et accompagnent le développement des pratiques sportives sur le territoire.

CLUBS / ASSOCIATIONS
Accueil des licenciés et organisations des pratiques sportives et de la vie associative au niveau local ou à l'entreprise.

LICENCIÉS
Personnes adhérentes à un club.

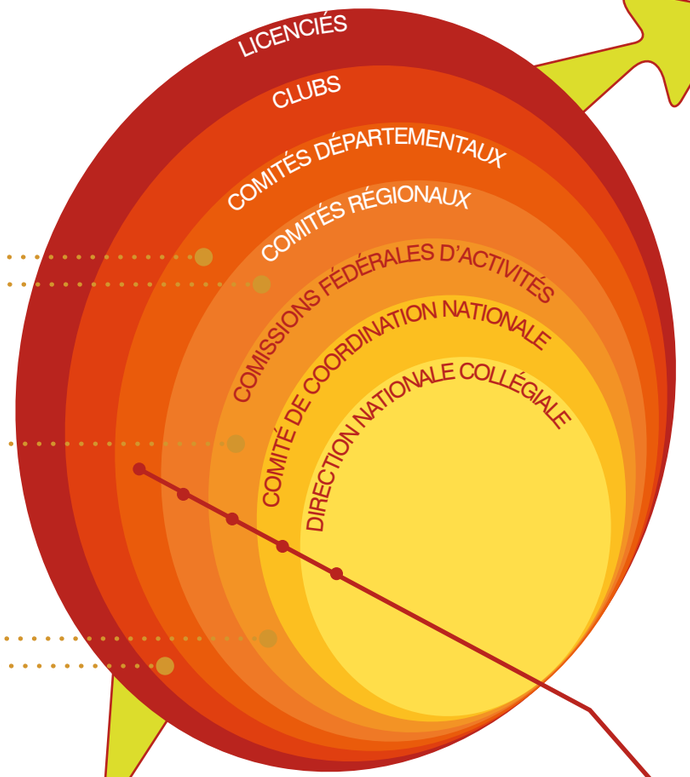

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Elle rassemble tous les ans tous les responsables des comités et régions, visant à faire le point sur la reprise de saison, à mutualiser les expériences, à concrétiser des projets et à prendre position sur des question transversales.

ASSEMBLÉE NATIONALE DES COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ACTIVITÉS

Tous les deux ans rassemblant tous les responsables des CFA, visant à faire le point du développement des activités, à travailler les spécificités FSGT et à prendre position sur des questions transversales.

ASSEMBLÉES NATIONALES D'ACTIVITÉS (ANA)

Tous les trois ou quatre ans, visant à travailler au projet de développement d'une discipline. Associe les clubs et licenciés concernés.

Assises Nationales et Internationales du Sport Populaire

Tous les quatre ans, elles visent sous forme d'ateliers, conférences, carrefours de réflexion à croiser l'expérience avec l'apport de connaissances théoriques sur diverses thématiques.
Elles sont ouvertes largement à tous les acteurs de la FSGT.

48 HEURES EN RÉGION

Les 48 heures en région (décembre à février) sont un mode de préparation décentralisée de l'Assemblée Générale visant à associer le plus grand nombre de responsables FSGT locaux, départementaux, régionaux à l'élaboration des contenus et décisions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Adopte ou confirme une feuille de route, le projet s'enrichit, s'affine, se précise au fil de différents temps institutionnels.
Élit la Direction Nationale Collégiale tous les quatre ans.

FSGT ■ 14 rue Scandicci 93508 Pantin cedex ■ 01 49 42 23 19 ■ accueil@fsgt.org ■ www.fsgt.org